

Article L2321-3 du Code du travail - Conseil d'entreprise

Date de mise à jour : 1 Juin 2022

Notre analyse

L'accord fixe la liste des thèmes soumis à l'avis conforme du conseil d'entreprise, comme l'égalité professionnelle. La formation professionnelle constitue un thème obligatoire.

Article L2321-3 du Code du travail - Conseil d'entreprise

L'accord prévu à l'article L. 2321-2 fixe la liste des thèmes tels que l'égalité professionnelle, soumis à l'avis conforme du conseil d'entreprise. La formation professionnelle constitue un thème obligatoire.

Des outils utiles à la mise en oeuvre



Le Conseil d'entreprise

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)



Santé et sécurité au travail
: le rôle du CSE

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)



Les 10 points clés à
connaître sur le CSE

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)